

Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 12.03.2021 / remplace la version du 18.11.2019

Identification du produit:

Nom commercial **Aquarius Flussmittel**
Usage Agents de soudage et de brasage

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité:

Nom de la société Beck Optikhandel GmbH
Rue Lohstampfenstrasse 11
NPA/localité 8274 Tägerwilen

Tel : +41 52 770 20 02
Fax : + 41 52 761 33 58

E-Mail: info@beckoptik.ch

Numéro d'urgence national: **145** (joignable 24h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en Français, Allemand et Italien)

Informations pour les utilisateurs concernant:

Rubrique 7

classe de stockage: 3A (*liquides extrêmement ou hautement inflammables*)

voir aussi rubrique 15

Rubrique 8

Méthanol numéro CAS: 67-56-1

Valeur VME: 200 ppm 260 mg/m³

Valeur VLE: 400 ppm 520 mg/m³

Valeur VBT: 30 mg/l (936 µmol/l)

Matériel d'examen : urine

Notations: R,SSc, B

Toxique critique: SNC

voir aussi rubrique 15

Rubrique 13

Code de déchet: 07 01 04 ds « *Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques* »

Le code de déchet peut différer des informations ci-dessus.

Les quantités résiduelles doivent être remises en tant que déchets spéciaux aux entreprises autorisées à les accepter. Les réglementations applicables doivent être respectées pour les emballages vides contaminés.

Rubrique 15

En cas d'usage strictement commercial

Connaissances techniques requises – *un produit chimique du groupe 1 selon Annexe 5 OChim*

Protection de la maternité

« Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance/cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsqu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées »

Protection de l'emploi des jeunes

« Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. »

Les réglementations nationales doivent être respectées :

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)	--
Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (RS 814.81)	Annexe : 1.10
Ordonnance sur les mouvements de déchets (RS 814.610)	Voir aussi rubrique 13
Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)	Voir aussi rubrique 13
Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (RS 814.600)	Voir aussi rubrique 13
Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (RS 822.115)	--
Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2)	--
AEAI-Directives d'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI (protection incendie)	--
Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52)	--
SUVA-Feuille 2153 Prévention des explosions	Voir aussi rubrique 8
CFST 1825 „Liquides inflammables. Entreposage et manipulation“	--
Classe de risques pour les eaux (D)	1 -légèrement dangereux pour l'eau

Aquarius Flussmittel

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 18/11/2019

N° FDS: 11709-0024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Aquarius Flussmittel

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Agents de soudage et de brasage

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AQUARIUS Löt- und Schweißgeräte GmbH
Heiligenhauser Str.79
45219 Essen - Allemagne
T 02054/ 18080
Aquarius-lsg@t-online.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 0201-64960
Horaires d'ouverture : 24/24, 7/7

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 2	H225
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3	H301
Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3	H311
Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 3	H331
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B	H360
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 1	H370

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes. Toxique par contact cutané. Toxique par inhalation. Toxique en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Méthanol; borate de triméthyle

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H301+H311+H331 - Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (yeux, système nerveux central).

Aquarius Flussmittel

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° FDS: 11709-0024

Conseils de prudence (CLP)

- : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P241 - Utiliser du matériel d'éclairage, électrique, de ventilation antidéflagrant.
- P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau /Se doucher.
- P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
- P405 - Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Méthanol	(N° CAS) 67-56-1 (N° CE) 200-659-6 (N° Index) 603-001-00-X (N° REACH) 01-2119433307-44	90 - 96	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Oral), H301 STOT SE 1, H370
borate de triméthyle	(N° CAS) 121-43-7 (N° CE) 204-468-9 (N° Index) 005-005-00-1 (N° REACH) 01-2119980577-21	4 - 10	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 1B, H360 STOT SE 1, H370

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Méthanol	(N° CAS) 67-56-1 (N° CE) 200-659-6 (N° Index) 603-001-00-X (N° REACH) 01-2119433307-44	(3 ≤C < 10) STOT SE 2, H371 (10 ≤C < 100) STOT SE 1, H370

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Administrez de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante. Appeler un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Laver immédiatement à l'eau abondante (pendant au moins 20 minutes), y compris sous les paupières. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Aquarius Flussmittel

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° FDS: 11709-0024

Premiers soins après ingestion : Appeler immédiatement un médecin. Rincer la bouche. Si la conscience est totale, faire boire beaucoup d'eau. Ne rien donner à boire au sujet inconscient. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Irritant pour les voies respiratoires et les muqueuses. Vomissements. Vertiges, maux de tête, nausées. Effet narcotique.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation. Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux. Effet lacrymogène. Sensation de brûlure.

Symptômes/effets après ingestion : Irritation de la gorge. Peut provoquer une irritation du tractus digestif. En cas d'ingestion, risque de cécité.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au niveau du sol. Les mélanges vapeurs-air sont explosifs. Refroidir les réservoirs / citernes / fûts adjacents par jet d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Le produit répandu présente un sérieux danger de glissades. Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8: "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

Aquarius Flussmittel

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° FDS: 11709-0024

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter un équipement de protection individuel. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Conserver dans l'emballage d'origine.
- Chaleur et sources d'ignition : Éviter la chaleur et le soleil direct.
- Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Méthanol (67-56-1)	
UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Methanol
IOELV TWA (mg/m ³)	260 mg/m ³
IOELV TWA (ppm)	200 ppm
Notes	Skin
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2006/15/EC
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Méthanol (alcool méthylique)
VME (mg/m ³)	260 mg/m ³
VME (ppm)	200 ppm
Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée
OEL catégorie chimique (FR)	Risk of cutaneous absorption
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016; Décret n° 2019-1487)
France - Valeurs limites biologiques	
France - BLV	15 mg/l Parameter: Methanol - Medium: urine - Sampling time: end of shift (Background noise on non-exposed subjects, Non-specific (observed after the exposure to other substances))

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Fournir une douche oculaire.

Protection des mains:

Des gants doivent être portés lors de la manipulation pour éviter les coupures. Respecter les instructions données par le fabricant de gants de protection pour connaître les données de dégradation, de pénétration et de la perméation ainsi que les conditions d'utilisation particulières sur le lieu de travail en ce qui concerne les agressions physiques et mécaniques ainsi que la durée d'exposition.

Aquarius Flussmittel

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° FDS: 11709-0024

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	pénétration	Norme
des gants de protection	Néoprène, Viton, Caoutchouc nitrile				EN ISO 374

Protection oculaire:

lunettes de sécurité étanches. Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections. Flacon de lavage oculaire avec de l'eau propre (EN 15154)

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Tablier résistant aux produits chimiques

Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: limpide. Incolore.
Odeur	: alcoolique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: ≈ 64,7 °C
Point d'éclair	: -3 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: 273 hPa (25 °C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: ≈ 0,9 g/cm ³
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 5,5 vol % Méthanol
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 36,5 vol % Méthanol

9.2. Autres informations

Température d'inflammation : 385 °C (Méthanol)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

Aquarius Flussmittel

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° FDS: 11709-0024

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec: Eau.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Eau. Acides. Agent oxydant. Caoutchouc. Matières plastiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. acide borique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Toxique par ingestion ou par contact cutané.
Toxicité aiguë (cutanée) : Toxique par contact cutané ou par inhalation.
Toxicité aiguë (Inhalation) : Toxique par inhalation.

Aquarius Flussmittel	
ETA CLP (voie orale)	100 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	300 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (poussières, brouillard)	0,5 mg/l/4h

Méthanol (67-56-1)	
ETA CLP (voie orale)	100 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	300 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (poussières, brouillard)	0,5 mg/l

borate de triméthyle (121-43-7)	
ETA CLP (voie orale)	100 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	300 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (gaz)	700 ppmv/4h
ETA CLP (vapeurs)	3 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	0,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Risque avéré d'effets graves pour les organes (yeux, système nerveux central).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Aquarius Flussmittel

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° FDS: 11709-0024

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

- Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
- Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
- Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles






RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.
- Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
UN 1992	UN 1992	UN 1992	UN 1992	UN 1992
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Méthanol ; borate de triméthyle)	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Méthanol ; borate de triméthyle)	Flammable liquid, toxic, n.o.s. (Méthanol ; borate de triméthyle)	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Méthanol ; borate de triméthyle)	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Méthanol ; borate de triméthyle)
Description document de transport				
UN 1992 LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Méthanol ; borate de triméthyle), 3 (6.1), II, (D/E)	UN 1992 LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Méthanol ; borate de triméthyle), 3 (6.1), II	UN 1992 Flammable liquid, toxic, n.o.s. (Méthanol ; borate de triméthyle), 3 (6.1), II	UN 1992 LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Méthanol ; borate de triméthyle), 3 (6.1), II	UN 1992 LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Méthanol ; borate de triméthyle), 3 (6.1), II
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3 (6.1)	3 (6.1)	3 (6.1)	3 (6.1)	3 (6.1)
				

Aquarius Flussmittel

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° FDS: 11709-0024

14.4. Groupe d'emballage

II	II	II	II	II
----	----	----	----	----

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
--------------------------------------	--	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: FT1
Dispositions spéciales (ADR)	: 274
Quantités limitées (ADR)	: 1I
Quantités exceptées (ADR)	: E2
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC02
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 336
Panneaux oranges	:



Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 274
Quantités limitées (IMDG)	: 1 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E2
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001
N° FS (Feu)	: F-E
N° FS (Déversement)	: S-D
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW2
Propriétés et observations (IMDG)	: Flammable toxic liquid which is not specified by name in this class or, on account of its characteristics, in some other class. Toxic if swallowed, by skin contact or by inhalation.

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y341
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 352
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 364
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 60L
Dispositions spéciales (IATA)	: A3
Code ERG (IATA)	: 3HP

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: FT1
Dispositions spéciales (ADN)	: 274, 802
Quantités limitées (ADN)	: 1 L
Quantités exceptées (ADN)	: E2
Équipement exigé (ADN)	: PP, EP, EX, TOX, A
Ventilation (ADN)	: VE01, VE02
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 2

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: FT1
------------------------------	-------

Aquarius Flussmittel

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° FDS: 11709-0024

Dispositions spéciales (RID)	: 274
Quantités limitées (RID)	: 1L
Quantités exceptées (RID)	: E2
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC02
Catégorie de transport (RID)	: 2
Numéro d'identification du danger (RID)	: 336

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Seveso III Partie I (Catégories de substances dangereuses)	Quantité seuil (tonnes)	
	Seuil bas	Seuil haut
H2 TOXICITÉ AIGUË — Catégorie 2, toutes voies d'exposition — Catégorie 3, exposition par inhalation	50	200
H3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) – EXPOSITION UNIQUE STOT SE Catégorie 1	50	200
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a et P5b	5000	50000

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
VLB	Valeur limite biologique
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
N° CE	Numéro de la Communauté européenne

Aquarius Flusmittel

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° FDS: 11709-0024

EN	Norme européenne
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de données de sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux
DOT	Département des transports
TDG	Transport des marchandises dangereuses (TMD)
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CAS	Numéro CAS (Chemical Abstracts Service)
IBC-Code	Prestations de sécurité internationale pour le transport de produits chimiques dangereux et de liquides nocives en vrac dans le maritime
BCF	Facteur de bioconcentration
MARPOL 73/78	MARPOL 73/78: La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
ADG	Transport de produits dangereux australiens

Autres informations : Les indications des sections 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2

Aquarius Flussmittel

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° FDS: 11709-0024

Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 1
STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Flam. Liq. 2	H225	D'après les données d'essais
Acute Tox. 3 (Oral)	H301	Méthode de calcul
Acute Tox. 3 (Dermal)	H311	Méthode de calcul
Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist)	H331	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Repr. 1B	H360	Méthode de calcul
STOT SE 1	H370	Méthode de calcul

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.